

SPIF Syndicat CFTC Santé Sociaux Privés Ile de France

COTISATIONS 2024

Votre Salaire Net	Cotisation annuelle*	OU	Cotisation trimestrielle
	Païement en 1 seule fois		Païement en 4 fois
Jusqu'à 1450€	100€		25€
De 1451€ à 1850€	146€		36.50€
De 1851€ à 3000€	189€		48€
De 3001€ à 4000€	296€		74€
Supérieur à 4001€	364€		91€

(*) Si un dossier prud'hommes est engagé lors des deux premières années d'adhésion, le montant de la cotisation est doublé pour la première année.

Le barème de cotisation est fixé et validé tous les ans, par le conseil du SPIF CFTC. L'adhésion s'entend par année civile. Le renouvellement de votre adhésion se poursuit automatiquement chaque année, par reconduction tacite.

Les dates de prélèvement sont le 5 janvier, le 5 avril, le 5 juillet, 5 octobre

Vous pouvez payer:

- Soit par chèque libellé au nom du SPIF CFTC (avant le 31 mars de l'année)
- Soit par virement sur le compte du SPIF CFTC (avant le 31 mars de l'année)
- Soit par prélèvement trimestriel automatique en remplissant la demande de prélèvement N'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN

Pensez à déclarer le montant de la cotisation syndicale versée, lors de votre déclaration de revenus. Le syndicat vous adresse un justificatif de paiement chaque année par mail en avril. Vous bénéficierez ainsi, d'une réduction ou d'un crédit d'impôts, à hauteur de 66 % du montant de cotisation payé.

Radu CREANGA
Président du SPIF – CFTC

Décision du Conseil SPIF CFTC du 6/02/2024

www.spif-cftc.com

Syndicat CFTC santé et sociaux Privés Île-de-France– 59 Rue de la Chine, 75020 Paris
Tel 01 43 15 07 32 / 07 87 57 79 16- courriel : contact.spif-cftc@orange.fr